

**Rapport pour le conseil régional  
SEPTEMBRE 2017**

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**COMMUNICATION SUR LE BILAN DE L'ACTION EUROPÉENNE DE LA RÉGION**

## Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u> .....	3
--------------------------------	---

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### 1. INTRODUCTION

Ce Jaune budgétaire consacré aux fonds structurels européens d'investissements (FESI) vise à mettre en lumière le travail réalisé par la Région en 2016 pour la mobilisation des crédits de la politique de cohésion sur le territoire francilien. Il propose une vue d'ensemble des financements impliqués, souligne l'effet de levier de ces fonds et la diversité des actions soutenues en Ile-de-France (IDF).

#### 1.1. L'année 2016 a été celle d'une remobilisation forte de la Région pour répondre aux défis de la gestion des FESI

Constat : face aux retards pris dans l'adaptation de ses services et procédures internes aux exigences de la gestion des FESI pour la période 2014-2020 et au risque de dégagement d'office qui se profilait, la Région s'est fortement mobilisée depuis 2016. Elle s'est dotée :

- d'une **nouvelle stratégie européenne** : **délibération n° CR 129-16 du 8 juillet 2016** sur la nouvelle stratégie européenne de la Région (près de dix ans après l'adoption du précédent rapport-cadre Europe) : il est apparu indispensable de proposer un nouveau cadre posant les fondamentaux de la stratégie européenne de la Région Ile-de-France. Nécessité d'autant plus pressante que les récentes réformes législatives ont sensiblement accru les responsabilités du Conseil régional (décentralisation de la gestion des fonds structurels européens ; affirmation du rôle de la Région comme chef de file du développement économique sur le territoire) et que ces nouvelles responsabilités ne sauraient être exercées à stratégie et à organisation inchangées ;
- de **nouveaux process d'instruction des demandes de subvention et de programmation des FESI** ;
- d'une **nouvelle organisation des services** (création de l'équipe des « développeurs de projets »), qui permet de détecter et d'accompagner plus efficacement les porteurs de projets notamment par un travail d'animation du territoire et d'information de ses acteurs ;
- d'**équipes renforcées** : rattrapage qui a été nécessaire en termes de ressources humaines. 21 agents comptaient l'équipe de la Direction des Affaires Européennes à fin 2015. Cet effectif a été porté à 36 fin 2016 et 50 agents aujourd'hui. En particulier, le nombre de gestionnaires a été multiplié par quatre, passant de 4 à 16 agents en un an. Une campagne de formation des agents a été lancée.

Outre les retards accumulés, des difficultés techniques fortes continuent de peser lourdement sur l'instruction et la programmation : complexité de la collecte des données (en particulier dans le cadre du Fonds social européen (FSE), cadre de mise en œuvre des outils d'ingénierie financière défini tardivement, lourdeurs et dysfonctionnements du système d'information des fonds européens Synergie. Le système d'information étant piloté par les services de l'Etat, l'autorité de gestion ne participe qu'indirectement à la résolution de ces difficultés. Elle occupe néanmoins pleinement sa place dans la gouvernance du système d'information afin de faire part des problèmes rencontrés et de s'assurer de leur résolution.

Cette mobilisation vigoureuse a permis à la Région d'être désignée autorité de gestion par décision du Premier ministre en date du 21 décembre 2016. Cette désignation est venue valider la

stratégie déployée depuis un an.

## 1.2. Des progrès significatifs en 2016 dans la programmation des FESI

### 1.2.1. Programme Opérationnel Régional FEDER-FSE 2014-2020 pour l'Île-de-France et le bassin de Seine :

L'année 2015 avait été consacrée au lancement du programme opérationnel adopté tardivement en décembre 2014 : mise en place du comité régional de suivi interfonds (CRSI) et du comité régional de programmation - Région (CRP-R), sélection des organismes intermédiaires (OI) avec et sans subvention globale, lancement des premiers appels à projets notamment. Au 31 décembre 2015, 170 dossiers avaient été programmés pour un montant UE total de 22,5 M€ (dont 4 dossiers Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un montant UE total de 1,07 M€, 161 dossiers FSE pour un montant UE total de 20,3 M€ et 5 dossiers IEJ pour un montant UE total de 1,14 M€).

L'année 2016 a connu :

- **Une montée en puissance visible de la programmation.** En cumulé au 31 décembre 2016, 369<sup>1</sup>dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 212 M€ et un montant UE total de 87,8 M€, soit une progression de 290% en un an du montant UE. 199 nouvelles opérations ont été validées (pour avis ou pour information dans le cas des organismes intermédiaires avec subvention globale) lors des 5 réunions du comité régional de programmation tenues en 2016.

Pour le FEDER, 57 nouveaux dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant UE total de 16,9 M€. Cela correspond à un investissement total de 56,5 M€ sur le territoire francilien. En cumulé depuis le début de la programmation, 61 dossiers ont été programmés pour un montant UE total de 18 M€, soit une progression de 1480 % en un an. Avec un taux de programmation de 9,7%, la programmation FEDER était fin 2016 en nette progression mais toujours en retrait par rapport à la moyenne nationale.<sup>2</sup>

C'est à partir de décembre 2015 qu'a débuté l'accompagnement des pôles de compétitivité et du réseau de la CCI et au cours de l'année 2016, qu'ont été instruits et présentés en comité régional de programmation les 57 dossiers déposés au titre des 4 premiers appels à projets FEDER clos fin 2015. Ils concernaient les énergies renouvelables, la réhabilitation durable des bâtiments, l'accompagnement des PME-PMI et la recherche-développement-innovation (RDI).

Pour le FSE, 137 nouveaux dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant UE total de 42,8 M€. Cela correspond à un investissement total de 90 M€ sur le territoire francilien. En cumulé, 298 dossiers ont été programmés pour un montant UE total de 63,1 M€, soit une progression de 211% en un an. Avec un taux de programmation de 20,5% fin

<sup>1</sup> A fin 2016, l'autorité de gestion a programmée 370 dossiers et déprogrammé 1 dossier, soit 369 dossiers actifs

<sup>2</sup> A l'issue du Comité régional de programmation de juillet 2017, la programmation du FEDER a atteint 82 M€, soit un taux de programmation de 44,2%.

2016, la programmation s'est rapprochée de la moyenne nationale<sup>3</sup>. Cet avancement repose sur deux axes en particulier : l'axe 3 consacré au soutien de la création d'entreprise et l'axe 5 dédié à la formation professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire. Les efforts conjugués des 3 GIP académiques permettent en particulier d'atteindre ces niveaux de programmation. Par ailleurs, les 5 premiers dossiers en maîtrise d'ouvrage directe (co-financement des marchés de formation professionnelle) ont également été sélectionnés.

Pour l'IEJ, 6 nouveaux dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant UE total de 5,8 M€. Cela correspond à un investissement sur le territoire francilien de 12,8 M€. Un dossier 2015 a été déprogrammé pour 0,27 M€. En cumulé, 10 dossiers ont été programmés pour un montant UE total de 6,7 M€, soit une progression de 515% en un an. Le taux de programmation est de 112% sur l'IEJ dont la programmation devait s'arrêter à la fin de l'année 2016.

Cette dynamique forte résulte de la montée en charge progressive tant des organismes intermédiaires avec subvention globale que des services de l'autorité de gestion (cf. supra), et de la mise en place des procédures d'instruction nouvelles.

- **La sélection de 3 nouveaux Investissements Territoriaux intégrés lors du CRSI du 23 juin 2016 portant de 12 à 15 les territoires partenaires du volet urbain du POR.** Les premières conventions ont pu être signées dans le second semestre et les premières programmations des ITI ont eu lieu avant la fin de l'année.
- **Les premières remontées de demandes de paiement des bénéficiaires.** Néanmoins, le retard pris dans la négociation du POR a eu des conséquences sur la mise en place des procédures internes et par conséquent sur la programmation. Enfin la désignation tardive de la Région comme autorité de gestion fin 2016 a fait qu'aucun appel de fonds n'a pu être réalisé durant l'année. La réalisation de ces appels de fonds est la principale priorité de la Direction des Affaires Européennes pour l'année 2017.

Le Comité Régional de Suivi Interfonds s'est réuni une fois en juin 2016, et a été consulté par voie écrite à deux reprises : le 2 juin et le 30 novembre.

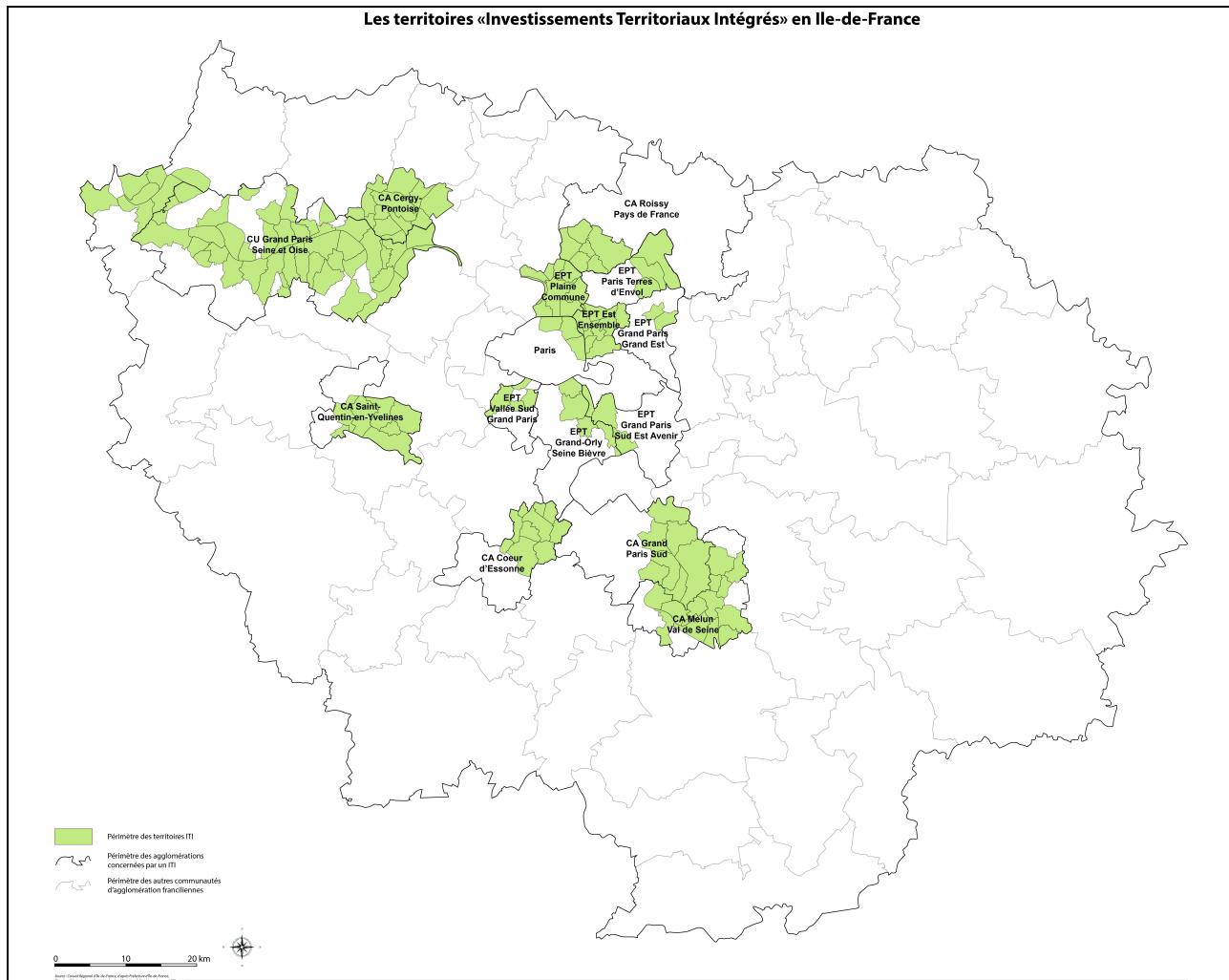
---

<sup>3</sup> A l'issue du Comité régional de programmation de juillet 2017, la programmation FSE a atteint 103,1 M€, soit un taux de programmation 34,7%.

### ***Investissements Territoriaux Intégrés du Programme Opérationnel Régional***

La Région Ile-de-France a lancé, en mars 2015, un appel à projets, intitulé « Interract'If », afin d'identifier les territoires qui porteront les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). 19 territoires ont candidaté dans le cadre de cet appel à projets et 12 territoires ont été retenus en fonction de la qualité de leur stratégie et la démonstration qu'ils ont faite de leur capacité à consommer les financements mis à leur disposition. En ce sens, les ITI sont un relais de l'autorité de gestion et accompagne les porteurs de projets de leur territoire afin qu'ils déposent « au fil de l'eau » des demandes. Le volet urbain du Programme opérationnel a pour ambition de lutter contre les inégalités infrarégionales en reliant les territoires les plus en difficulté à la dynamique de développement de la région francilienne. Par cet outil, les territoires sont incités à élaborer des stratégies d'agglomération afin de réduire les disparités socio-spatiales et d'améliorer la cohésion régionale.

Courant 2016, la Région a souhaité renforcer le volet urbain du programme en allouant des crédits communautaires supplémentaires (au minimum 5 M€ par ITI) en faveur des 3 autres territoires franciliens qui n'avaient pas été retenus dans un premier temps malgré la qualité de leur stratégie de développement territorial. Ces territoires (CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, CA de Melun Val de Seine, Grand Paris Sud-Est) ont été présentés en Comité Régional de Suivi Interfonds en février 2017. Le montant de la dotation de FEDER-FSE consacrée au volet urbain est ainsi portée à 112 M€ (23% du POR).



### 1.2.2. Programme de développement rural FEADER 2014-20 pour l'Île-de-France

#### Poursuite de la programmation et démarrage des paiements

Le Programme de développement rural (PDR) FEADER 2014-2020 pour l'Île-de-France a été approuvé le 7 août 2015. Il est doté d'une enveloppe de 57,6 M€ de FEADER et compte 9 mesures, elles-mêmes déclinées en une trentaine d'opérations.

Pour rappel, les crédits du FEADER ne transitent jamais par la Région mais sont versés sur un compte national mutualisé et les paiements sont réalisés par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui est agréée en tant qu'organisme payeur (OP) par les autorités nationales.

Après une année de transition en 2014, l'année 2015 a vu l'approbation du PDR le 7 août et l'ouverture d'une quinzaine de dispositifs urgents, notamment pour le maintien des exploitations agricoles franciliennes, sur la trentaine que compte le Programme de développement rural.

Le travail d'ouverture des mesures s'est poursuivi, en 2016. Près de 70% des dispositifs du PDR ont ainsi été activés (appels à projets, instruction des dossiers, engagements juridiques et financiers).

Fin 2016, des projets représentants 20,8 M€, soit 63,1% de la maquette totale du FEADER, ont été programmés en comité régional de programmation (dont 9,16 M€ pour la seule année 2016). Du fait de retards dans la mise en œuvre au niveau national des systèmes d'information liés à la gestion du FEADER, les engagements juridiques correspondants n'ont pu être pris qu'à hauteur de 4,55 M€ au total depuis le début de la programmation, dont 2,55 M€ pour l'année 2016.

Les paiements sont désormais partiellement possibles sur une partie des dispositifs mais un retard important a été pris au niveau national dans le déploiement des outils de gestion et dans le versement des crédits FEADER et de leurs contreparties nationales (crédits État, Région, Départements...).

Ainsi, seuls 1,6 M€ de fonds FEADER (2,83% de la maquette) ont pu être payés aux bénéficiaires, dont 0,810 M€ en 2016.

De plus, la Région a travaillé avec l'ensemble des parties prenantes du PDR (services de l'État chargés de l'instruction des dossiers, organisme payeur et co-financeurs) à l'instrumentation complète des dispositifs mis en œuvre en Île-de-France : élaboration des procédures nécessaires à la sécurisation de l'instruction et du paiement des dossiers, formations réglementaires et administratives auprès des services assurant l'instruction, déploiement des outils informatiques de gestion du FEADER.

Ce travail largement engagé en 2016 doit se poursuivre en 2017 avec une attention particulière portée sur les travaux d'instrumentation, qui représentent encore aujourd'hui un enjeu important, notamment en matière de paiement des aides dans un cadre sécurisé.

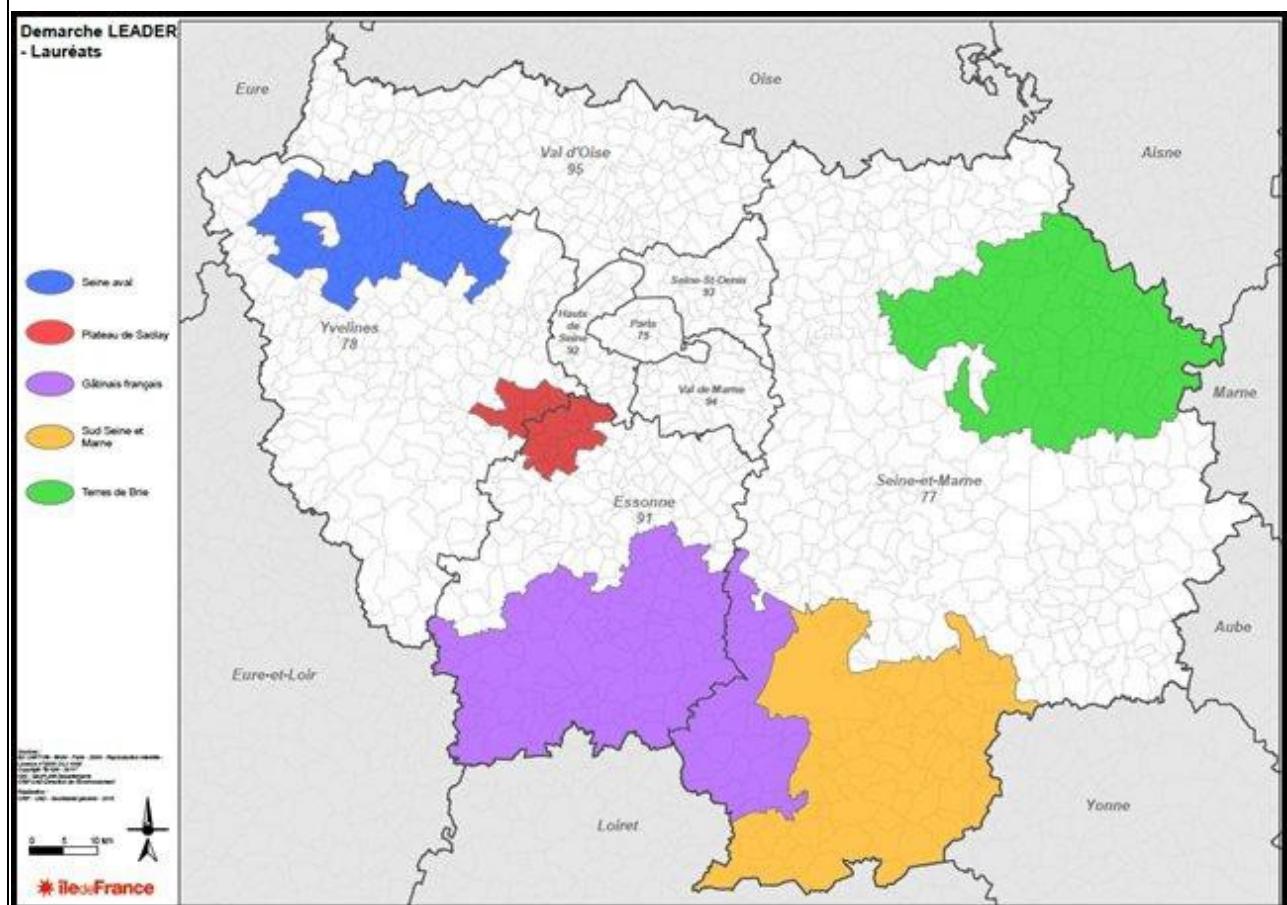
Ce programme ayant été adopté en 2015, il n'est susceptible de dégagement d'office que fin 2018

### **Territoires « Leader » du Programme de Développement Rural**

5 territoires ont été sélectionnés en juillet 2015 et une enveloppe de 6,2 M€ de FEADER a été répartie entre les lauréats.

Un travail de conventionnement avec chaque territoire retenu a ensuite débuté pour préciser, avec la Région et l'organisme payeur, le plan d'action défini dans les dossiers de candidature. Ces conventions permettent aussi de vérifier la contrôlabilité des types d'opération ouverts et définir les circuits de gestion des dossiers. Ce travail s'est poursuivi et terminé en 2016 avec la signature des conventions et la sélection des premiers dossiers dans les territoires labellisés LEADER.

Au 31/12/2016, 21 projets LEADER ont été retenus dans le cadre des comités de programmation des 5 territoires, pour un montant de plus de 530 000€ de FEADER.



### 1.3. Données chiffrées de la programmation 2016

#### 1.3.1. Programmation 2016 au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020

##### Investissement

Chapitre 906	Programmation (AP)					
	Par l'autorité de gestion		Organismes intermédiaires		Total	
	Part FESI	Coût total	Part FESI	Coût total	Part FESI	Coût total
Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens (Axe 1)						
Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées	1 675 000,00 €	6 789 742,64 €			1 675 000,00 €	6 789 742,64 €
Préserver la biodiversité (Axe 2)						
Protection et restauration de la biodiversité et des sols						
Renforcer les facteurs de compétitivité (Axe 6)						
Soutien aux investissements des entreprises dans la RDI	3 150 015,15 €	6 747 241,60 €			3 150 015,15 €	6 747 241,60 €
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation	3 015 987,76 €	8 399 765,64 €			3 015 987,76 €	8 399 765,64 €
Diversification et amélioration des applications des TIC (Axe 7)						
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	339 538,21 €	848 845,02 €			339 538,21 €	848 845,02 €
Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone (Axe 8)						
Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables	1 059 221,57 €	2 118 443,13 €			1 059 221,57 €	2 118 443,13 €
Soutien à l'efficacité énergétique	6 925 034,58 €	29 296 486,99 €			6 925 034,58 €	29 296 486,99 €
Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine (Axe 10)						
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques						
Protection et restauration de la biodiversité et des sols						
<b>Total</b>	<b>16 164 797,27 €</b>	<b>54 200 525,02 €</b>			<b>16 164 797,27 €</b>	<b>54 200 525,02 €</b>

## Fonctionnement

<b>Chapitre 936</b>	Programmation (AE)					
<b>FSE</b>	Région		Organismes intermédiaires		<b>Total</b>	
	Part FESI	Coût total	Part FESI	Coût total	Part FESI	Coût total
<b>Soutien à la création et la reprise d'activité (Axe 3)</b>						
Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises	7 326 895,09 €	16 320 598,20 €	1 462 765,53 €	2 925 531,06 €	<b>8 789 660,62 €</b>	<b>19 246 129,26 €</b>
<b>Soutien aux dynamiques de l'inclusion (Axe 4)</b>						
Soutien à l'intégration socio-économique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances	153 351,69 €	331 015,38 €	91 500,01 €	183 166,80 €	<b>244 851,70 €</b>	<b>514 182,18 €</b>
<b>Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences (Axe 5)</b>						
Luttre contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité des en matière d'éducation	195 725,96 €	496 717,83 €	11 021 096,75 €	22 211 875,02 €	<b>11 216 822,71 €</b>	<b>22 708 592,85 €</b>
Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie	985 096,10 €	3 535 139,20 €	306 763,88 €	613 885,28 €	<b>1 291 859,98 €</b>	<b>4 149 024,48 €</b>
<b>IEJ en Seine-Saint-Denis (Axe 9)</b>						
IEJ en Seine-Saint-Denis	297 472,16 €	3 211 830,24 €	555 600,00 €	2 084 577,22 €	<b>853 072,16 €</b>	<b>5 296 407,46 €</b>
<b>Assistance technique FSE (Axe 12)</b>						
Assitance technique FSE	- €	- €	167 541,13 €	336 982,58 €	<b>167 541,13 €</b>	<b>336 982,58 €</b>
<b>Total</b>	<b>8 958 541,00 €</b>	<b>23 895 300,85 €</b>	<b>13 605 267,30 €</b>	<b>28 356 017,96 €</b>	<b>22 563 808,30 €</b>	<b>52 251 318,81 €</b>
<b>Chapitre 931</b>	Programmation (AE)					
<b>FSE</b>	Région (Marchés)		Organismes intermédiaires		<b>Total</b>	
	Part FESI	Coût total	Part FESI	Coût total	Part FESI	Coût total
<b>Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences (Axe 5)</b>						
Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie	21 132 823,50 €	42 265 646,98 €	- €	- €	<b>21 132 823,50 €</b>	<b>42 265 646,98 €</b>
<b>IEJ en Seine-Saint-Denis (Axe 9)</b>						
IEJ en Seine-Saint-Denis	4 999 999,40 €	7 500 749,18 €	- €	- €	<b>4 999 999,40 €</b>	<b>7 500 749,18 €</b>

<b>Total</b>	<b>26 132 822,90 €</b>	<b>49 766 396,16 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 132 822,90 €</b>	<b>49 766 396,16 €</b>
<b>Total fonctionnement FSE</b>	<b>35 091 363,90 €</b>	<b>73 661 697,01 €</b>	<b>13 605 267,30 €</b>	<b>28 356 017,96 €</b>	<b>48 696 631,20 €</b>	<b>102 017 714,97 €</b>

<b>Fonctionnement</b>		Programmation (AE)				
<b>Chapitre 936</b>		<b>Par l'autorité de gestion</b>		<b>Organismes intermédiaires</b>		<b>Total</b>
<b>FEDER</b>						
<b>Renforcer les facteurs de compétitivité (Axe 6)</b>						
Soutien aux investissements des entreprises dans la RDI	659 620,55 €	1 534 001,28 €			659 620,55 €	1 534 001,28 €
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation						
<b>Diversification et amélioration des applications des TIC (Axe 7)</b>						
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication			139 909,38 €	349 758,12 €	139 909,38 €	349 758,12 €
<b>Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine (Axe 10)</b>						
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques						
Protection et restauration de la biodiversité et des sols						
<b>Assistance technique FEDER (Axe 11)</b>						
Assistance technique FEDER						
<b>Total</b>	<b>659 620,55 €</b>	<b>1 534 001,28 €</b>	<b>139 909,38 €</b>	<b>349 758,12 €</b>	<b>799 529,93 €</b>	<b>1 883 759,40 €</b>

### 1.3.2. Programmation 2016 au titre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Montants présentés et validés en comité régionaux de programmation

Type d'opération du PDR	FEADER programmé jusqu'à fin 2016	Dépense éligible	FEADER programmé en 2016
Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques (mesure 4.1)			
Transformation et commercialisation des productions agricoles (mesure 4.2)	5,66 M€ 47%	28 M€	3 994 764 € 32%
Investissements environnementaux non productifs (mesure 4.4)			
Aide à la diversification non-agricole (mesure 6.4)			
Aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs (mesure 6.1)	1,43 M€ 18%	Sans objet (aide forfaitaire)	352 240 € 4.4%
Prêts bonifiés (mesure 6.2)			
Aménagement du patrimoine rural pour le développement de services			
Animation et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel (dont Natura 2000) (mesure 7)	1,24 M€ 20%	3,1 M€	936 037 € 15.5%
Desserte forestière (mesure 4.3)			
Mesures forestières (mesure 8)	0,51M€ 15.4%	1,25 M€	242 765 € 7.3%
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et Agriculture Biologique (mesures 10 et 11)	11.2 M€ 55,3%	Sans objet (aides surfaciques)	2 922 738 € 19.3%
Coopération (mesure 16)	0,175 M€ 3.5%	0,43 M€	175 600 € 3.5%
LEADER (mesure 19)	0,53 M€ 8%	2,65 M€	531 522 € 8%
Assistance technique (mesure 20)	Pas de programmation	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>20.8 M€</b> <b>36.1%</b>		<b>9 155 666 €</b> <b>15.8%</b>

\* ces deux mesures surfaciques ayant un mode de gestion spécifique inscrit dans la gestion des dossiers PAC, ces montants sont mis à jour en mai 2017 demeurent prévisionnels

Du fait de retards dans la mise en œuvre au niveau national des systèmes d'information liés à la gestion du FEADER, les engagements juridiques correspondants n'ont pu être pris qu'à hauteur de 4,55 M€ au total depuis le début de la programmation, dont 2,55 M€ pour l'année 2016.

### 1.3.3. Données chiffrées des paiements 2016

#### Bilan global des paiements FEADER 2016

Mesure	FEADER	% maquette
Mesure 4	704 812 €	5,87%
Mesure 7	0 €	0,00%
Mesure 6	723 284 €	9,04%
Mesure 8	196 413 €	6,77%
Mesure 10	8 049 €	0,09%
Mesure 11	0 €	0,00%
Mesure 16	0 €	0,00%
Mesure 19	0 €	0,00%
Mesure 20	0 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 632 558 €</b>	<b>2,83%</b>

## 2. Le soutien à la croissance et la compétitivité des entreprises franciliennes

### 2.1. Renforcer les facteurs de compétitivité (Axe 6)

#### 2.1.1. Soutien aux investissements des entreprises dans la RDI

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 6 – OS 9

Programmation FEDER		Investissement	Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	3 150 015,15 €	0	3 150 015,15 €
	Coût total	6 747 241,60 €	0	6 747 241,60 €
Outils d'ingénierie financière de l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0	0	0
	Coût total	0	0	0
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	0	659 620,55 €	659 620,55 €
	Coût total	0	1 534 001,28 €	1 534 001,28 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	0	0	0
	Coût total	0	0	0
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>3 150 015,15 €</b>	<b>659 620,55 €</b>	<b>3 809 635,7 €</b>

	Coût total	6 747 241,60 €	1 534 001,28 €	8 281 242,88 €
--	------------	----------------	----------------	----------------

Les 15 premières opérations de cette thématique ont été programmées par l'autorité de gestion en 2016 pour 3,8 M€. Cela correspond à 14 dossiers programmés au titre de l'appel à projets « Projets de R&D&I collaborative dans les domaines de la SRI-SI » et 1 opération programmée dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés.

L'appel à projets RDI lancé en 2015 a permis de financer 6 projets de RDI collaboratifs, labellisés par un pôle de compétitivité francilien et associant à minima 2 PME et 1 laboratoire (certains projets de RDI ont nécessité la programmation de plusieurs dossiers, chaque dossier étant porté par un partenaire). Cet appel à projet a ciblé particulièrement les projets de dimension moyenne (coût total inférieur à 1,5 M€) pour s'inscrire en articulation avec l'action du Fonds Unique Interministériel qui finance des projets de plus grande envergure.

**Exemple de projet :** VECO (Vélo Connecté) de la compagnie des mobilités à Paris (01/03/2016 – 31/08/2017) – retenu dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D&I collaborative dans les domaines de la SRI-SI ».

*Le projet VECO (VElo COnnecté) a pour objectif d'apporter de nouvelles solutions en matière de mobilité urbaine, et plus largement de promouvoir des déplacements plus respectueux de l'environnement, notamment en rendant plus facile le recours à des plateformes de transports multimodales. Pour cela, plusieurs services sont proposés via une application mobile et s'adressent tant aux cyclistes, qu'aux gestionnaires de flottes.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 170 259,58 €*

Dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés, les projets ciblés dans les stratégies territoriales visent le financement de projets d'investissements structurants pour les territoires destinés à l'accueil des entreprises ou le soutien au transfert de technologies et à la création d'entreprises innovantes.

**Exemple de projet :** Bond'Innov de l'incubateur Bondy Innovation (01/01/2015 – 31/12/2017) – retenu dans le cadre de l'investissement territorial intégré Est-Ensemble.

*Premier incubateur créé en quartier prioritaire en Seine-Saint-Denis, Bond'Innov accompagne des porteurs qui souhaitent créer une entreprise innovante en Seine-Saint-Denis ou dans un pays du Sud (pays situés dans la zone intertropicale et au sud de la Méditerranée, surtout l'Afrique francophone), ou encore dans un pays partenaire.*

*Implanté au sein de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) France-Nord à Bondy, cette structure associative fondée par des organismes publics du territoire de Seine-Saint-Denis - universités, collectivités, organismes de recherche. Ces derniers ont fait le pari de porter ensemble la promesse d'un développement économique innovant au cœur des quartiers.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 659 620,55 €*

## 2.1.2. Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 6 – OS 10

Programmation FEDER		Investissement	Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	3 015 987,76 €	0	3 015 987,76 €
	Coût total	8 399 765,64 €	0	8 399 765,64 €
Outils d'ingénierie financière de l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0 €	0 €	00 €
	Coût total	0 €	0 €	00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	0	0	0
	Coût total	0	0	0
Organismes intermédiaires	Part FESI	0	0	0
	Coût total	0	0	0
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>3 015 987,76 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 015 987,76€</b>
	<b>Coût total</b>	<b>8 399 765,64 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 399 765,64 €</b>

Les 19 premières opérations de cette thématique ont été programmées par l'autorité de gestion en 2016 pour 3,016 M€ au titre de l'appel à projets « Actions d'accompagnement en faveur des PME PMI de la SRI SI ».

L'appel à projets « actions d'accompagnement des PME-PMI de la SRI-SI » visait la mise en place d'actions de soutien à la croissance des entreprises dans les domaines suivant :

- Développement international ;
- Financement de la conversion écologique et sociale ;
- Développement des compétences ;
- Stratégie de développement ;
- Compétitivité à l'échelle européenne et internationale ;
- Lien grands groupes-PME ;
- Recherche de financements et de marchés, développement des groupements d'entreprises.

**Exemple de projet :** accompagnement des TPE-PME innovantes vers leur premier million d'euros de chiffre d'affaire porté par Scientipôle croissance (01/01/2016 – 31/10/2017) – retenu dans le cadre de l'appel à projet « Actions d'accompagnement en faveur des PME PMI de la SRI SI ».

*Le projet retenu prévoit le déploiement de prestations de conseil en développement commercial pour les PME adhérentes et bénéficiant de prêts d'honneur accordées par Scientipôle Initiative. L'ensemble de la subvention est transférée aux PME sous forme de "dons gratuits" couvrant 50% des prestations commandées. Le projet de la TPE à la PME innovante se décline via un*

*bouquet de services répondant aux différents enjeux des TPE innovantes pour les aider à devenir rapidement des PME innovantes.*

*Le bouquet de service se décompose de 3 actions principales*

*- Des parcours thématiques : permettant aux TPE innovantes de mettre en place des outils de pilotage opérationnels pour accompagner et soutenir leur croissance autour des 5 thématiques principales d'une entreprise en développement : Se financer, Se développer, Se Structurer, Se médiatiser et Innover*

*- Des événements d'accélération commerciales accompagnant les TPE innovantes sur l'identification de prospects qualifiés afin d'accélérer leur développement commercial*

*- Des services d'accélération commerciale permettant au TPE de maximiser la transformation des prospects identifiés au cours des évènements d'accélération commerciale en client.*

*L'opération s'appuie sur un opérateur historique du financement des entreprises innovantes et permet d'aborder un enjeu déterminant pour la réussite d'un projet d'une entreprise innovante : l'accélération.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 420 120,00 €*

## 2.2. Diversification et amélioration des applications des TIC (Axe 7)

### Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 7 – OS 11

Programmation FEDER		Investissement	Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0	0	0,00 €
	Coût total	0	0	0,00 €
Outils d'ingénierie financière de l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0	0	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	339 538,21 €	0	339 538,21 €
	Coût total	848 845,02 €	0	848 845,02 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	0,00 €	139 909,38 €	139 909,38 €
	Coût total	0	349 758,12 €	349 758,12 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>339 538,21 €</b>	<b>139 909,38 €</b>	<b>479 447,59 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>848 845,02 €</b>	<b>349 758,12 €</b>	<b>1 198 603,14 €</b>

En 2015, 3 opérations avaient été programmées sur cette thématique.

En 2016, 5 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,479 M€, dont 2 opérations au titre des Investissements territoriaux intégrés et 3 opérations programmées par les

organismes intermédiaires avec subvention globale (GIP académiques).

Dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés, les projets ciblés au titre de cet objectif spécifique dans les stratégies territoriales visent le soutien aux nouveaux modes de travail collaboratifs via le financement de projets tels que des télécentres, espaces de coworking, fablabs et médialabs.

Les montants alloués aux GIP académiques dans le cadre de cet objectif spécifique visent à soutenir des projets d'innovation numérique dans le domaine de l'e-éducation.

**Exemple de projet :** Création d'un Fab Lab/Tiers Lieu ouvert aux étudiants, aux enseignants-rechercheurs, au grand public et aux entreprises et entrepreneurs de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (16/03/2016 – 01/09/2017) – retenu dans le cadre de l'investissement territorial intégré Cergy-Pontoise.

*Le projet de Tiers lieu/Fab Lab de la CA de Cergy-Pontoise vise des objectifs multiples tels que la stimulation de la créativité, de l'innovation et de l'envie d'entreprendre sur le territoire, la création d'un lieu de vie étudiante, ou encore l'émergence de projets innovants sur le territoire de Cergy-Pontoise.*

*Le projet soutenu vise à financer des travaux d'aménagement ainsi que l'animation du lieu.*

*L'activité de fablab s'articulera principalement autour de l'accueil du public (présentation du Fab Lab/Tiers lieu, de son esprit, de ses règles, formations sur les machines, accompagnement à la prise en main, animation et mise en relation...) et activités événementielles organisées par l'équipe du Fab Lab/Tiers lieu dans le cadre de sa programmation ou pour des publics spécifiques (accueil de classes, activités pour les enfants, défis, ateliers, certaines formations, repair café...).*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 270 509,21€*

### 2.3. Soutien à la création et la reprise d'activité (Axe 3)

#### Soutien à l'emploi indépendant, à l'entreprenariat et à la création d'entreprises

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 3 – OS 4

Programmation FSE	Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	6 709 374,54 €
	Coût total	14 854 803,36 €
Région (marchés)	Part FESI	0,00 €
	Coût total	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	617 520,55 €
	Coût total	1 465 794,84 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	1 462 765,53 €

	Coût total	2 925 531,06 €	2 925 531,06 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>8 789 660,62 €</b>	<b>8 789 660,62 €</b>
	Coût total	19 246 129,26 €	19 246 129,26 €

En 2015, 52 opérations avaient été programmées. En 2016, 40 nouvelles opérations ont été programmées. Parmi elles, 35 opérations l'ont été par l'autorité de gestion pour un montant de 7,33 M€ (28 au titre de l'appel à projets « Entreprenariat », 1 au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Groupement de créateurs » et 6 au titre des Investissements Territoriaux Intégrés). Par ailleurs, 5 opérations ont été programmées par l'organisme intermédiaire avec subvention globale CCI Paris pour un montant UE de 1,46M€.

Dans le cadre de l'appel à projet « Entreprenariat », le FSE a été mobilisé pour soutenir des projets ciblant le soutien à la création/reprise d'activité, en particulier les projets portés par des femmes et/ou des jeunes, notamment issus des quartiers défavorisés, ou s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Les projets retenus déploient des actions d'information/orientation, d'accompagnement, de suivi post-création, de professionnalisation des acteurs de l'accompagnement et d'aide à la réalisation d'études pour l'amélioration de la connaissance de l'ESS et des modèles entrepreneuriaux émergents.

**Exemple de projet :** Initiative Ile-de-France (01/01/2015 – 31/12/2016) - retenu dans le cadre de l'appel à projets « Entreprenariat».

*Initiative Ile-de-France est une association régionale loi 1901, créée en 1996, chef de file des 13 plateformes Initiative d'Ile-de-France et de 47 structures d'hébergement (pépinières, incubateurs). Pour aider les entrepreneurs à créer et pérenniser leurs entreprises dans les territoires, elle leur propose une offre de services globale qui s'articule autour de l'accompagnement, du financement et de l'hébergement.*

*Convaincu du potentiel des femmes dans la création d'activité, l'association a initié le concours « créatrices d'avenir », dont l'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat des femmes et de renforcer leur accompagnement, notamment dans les quartiers prioritaires d'Ile-de-France. Les candidates doivent avoir créé, repris ou développé une entreprise dont le siège social est situé en Île-de-France et dont au moins 50 % des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 98 495,44 €*

Au sein des organismes intermédiaires avec et sans subvention globale, c'est le même type de projets qui est ciblé. Pour les ITI, c'est la prise en compte par le porteur de projet des spécificités du contexte local, en particulier sa connaissance du jeu d'acteur et son ancrage, qui constitue la plus-value du projet et justifie son inscription dans une stratégie locale. Pour les organismes intermédiaires (OI) avec subvention globale, seule la CCI déploie des actions sur cet objectif spécifique en s'appuyant sur son réseau et sur son expérience sur le sujet de la création/reprise.

**Exemple de projet :** ExcELLEnce de la CCI 94 (01/01/15 – 31/12/2017) – retenu dans le cadre de la subvention globale confiée à la CCI IDF

*S'appuyant sur des parcours individuels et personnalisés d'accompagnement de 18 mois, ExcELLEnce a pour ambition de fonder et pérenniser un réseau d'accompagnement complet de l'entrepreneuriat au féminin.*

*Les objectifs recherchés sont :*

- Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin : communiquer, animer, échanger sur des parcours

*entrepreneuriiaux afin d'inciter les femmes, de tous âges et conditions, à concrétiser leurs projets de création et se faire accompagner pour leur mise en œuvre ;*

- *Booster les projets à potentiel : accompagner l'émergence/le développement de projets à potentiel de développement et de création d'emplois en facilitant l'accès aux structures clés et à un panel d'outils dédiés ;*
- *Créer un réseau départemental de référence en interaction avec l'ensemble des structures partenaires : positionner le programme comme assembleur de l'offre existante à travers un portail unique donnant accès à un réseau de partenaires essentiels dans le développement entrepreneurial ;*
- *S'inscrire dans une logique de déploiement dans d'autres départements franciliens : augmenter le nombre de femmes entrepreneures accompagnées.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 205 048,12 €*

## **2.4. Compétitivité des exploitations agricoles et installation des jeunes agriculteurs (Mesures 4 et 6 du Programme de développement rural)**

Plusieurs types d'opération permettant d'accompagner la **modernisation des exploitations agricoles** par le biais d'investissements structurants sont opérationnels depuis le début de la programmation (soit depuis 2014).

Ils ont fait l'objet de deux appels à projets (en 2015 et 2016), avec plusieurs dates de dépôt et de sélection chaque année. Un nouvel appel à projets sera ouvert en 2017.

La programmation sur ces dispositifs présente une bonne dynamique. En effet, au 31/12/2016, la programmation totale sur ces dispositifs s'élève à 5,6 M€ de FEADER.

Par ailleurs, le soutien à l'**installation en agriculture**, dispositif primordial pour une région comme l'Île-de-France, est également opérationnel depuis 2014. Il a permis à la Région et à l'État d'accompagner plus de 100 projets, pour un montant total de 1,4 M€ de FEADER.

**Exemple de projet :** type d'opération « 4.1 Modernisation des exploitations agricoles, volet PRIMVAIR – élevage »

*L'EARL BOSCHUNG est une exploitation agricole située dans les Yvelines regroupant 92 ha en grandes cultures. Dans le cadre de l'installation prochaine de trois nouvelles personnes dans l'EARL ayant un projet de production laitière (200 000 litres) avec transformation et commercialisation des produits à la ferme, M. BOSCHUNG a décidé de convertir la totalité de son exploitation en mode biologique. Il réalise un projet d'aménagement de bâtiments existants pour le logement des vaches laitières et l'installation d'une salle de traite.*

*Montant de l'aide (intervention UE) : 35 000 €*

### 3. L'inclusion sociale et la politique de la ville

#### 3.1. Soutien aux dynamiques de l'inclusion (axe 4)

##### Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 4 – OS 5

Programmation FSE		Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Région (marchés)	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	153 351,69 €	153 351,69 €
	Coût total	331 015,38 €	331 015,38 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	91 500,01 €	91 500,01 €
	Coût total	183 166,80 €	183 166,80 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>244 851,70 €</b>	<b>244 851,70 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>514 182,18 €</b>	<b>514 182,18 €</b>

En 2015, 4 opérations avaient été programmées. En 2016, 4 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,245 M€, dont 2 opérations programmées par l'autorité de gestion au titre des Investissements territoriaux intégrés et 2 opérations programmées par les organismes intermédiaires avec subvention globale.

Au titre de cette thématique, les organismes intermédiaires avec et sans subvention globale ciblent le même type de projets. Il s'agit pour la majorité d'ateliers linguistiques habituellement mis en œuvre par les mairies mais aussi par les académies. D'autres projets traitent des questions de discrimination ou d'accès à la santé.

**Exemple de projet :** Lutter contre l'inégalité d'accès à la santé : développer l'activité de la permanence psychologique pour accompagner les jeunes à prendre soin d'eux et de leur santé de la Mission Locale Archimède (01/01/16 – 30/06/2017) – retenu dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré Vallée Sud Grand Paris.

*Portée par la Mission locale Archimède, cette opération consiste à surmonter les difficultés en matière d'accès aux structures de santé et/ou de problématiques de santé non traitées chez les jeunes pouvant constituer des freins à leur insertion sociale et professionnelle. Elle consiste également à améliorer l'information sur les structures de soins, la sensibilisation et la prévention dans le champ de la santé en direction du public jeune. Une fois ces freins levés, le jeune pourra accéder plus facilement à une formation et/ou à un emploi.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 25 663,69 €*

### **3.2. Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences (Axe 5)**

#### **3.2.1. Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité des en matière d'éducation**

*Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 5 – OS 7*

<b>Programmation FSE</b>		<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	195 725,96 €	195 725,96 €
	Coût total	496 717,83 €	496 717,83 €
Région (marchés)	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	11 021 096,75 €	11 021 096,75 €
	Coût total	22 211 875,02 €	22 211 875,02 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>11 216 822,71 €</b>	<b>11 216 822,71 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>22 708 592,85 €</b>	<b>22 708 592,85 €</b>

En 2016, 73 nouvelles opérations ont été programmées sur cette thématique pour un montant de 10,95 M€. Parmi elles, 5 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 0,195 M€ au titre de l'appel à projet « Lutte contre le décrochage scolaire ». 68 opérations ont été programmées par les organismes intermédiaires <sup>4</sup>:

- 9 opérations par la CCI pour un montant UE de 4,3 M€
- 19 opérations par le GIP de Créteil pour un montant UE de 2,3 M€
- 13 opérations par le GIP de Paris pour un montant UE de 1,5 M€

<sup>4</sup> Les organismes intermédiaires ont également procédés à des modifications des opérations programmées et une déprogrammation. Le montant total de programmation sur l'année tient compte de ces mouvements.

- 28 opérations par le GIP de Versailles pour un montant UE de 2,3 M€

Au titre des subventions globales qui leurs sont confiées, les organismes intermédiaires s'appuient sur leurs réseau d'établissements d'enseignement. Les actions qui peuvent être mises en œuvre visent la prévention du décrochage scolaire (notamment accompagnement individualisé lors des transitions (primaires-collège, collège-lycée, collège-CFA), actions spécifiques de prévention des grossesses, des violences, du harcèlement, etc. et professionnalisation des acteurs), la rescolarisation des élèves décrocheurs (notamment développement de nouvelles structures de raccrochage, développement de l'apprentissage) et le soutien aux actions d'ingénierie destinées à l'adaptation des enseignements et des pédagogies pour les publics fragilisés ou en difficulté (notamment élaboration et mutualisation des outils entre enseignement initial et continu, protocole de sécurisation des parcours).

**Exemple de projet :** Programme d'actions de prévention du décrochage scolaire en faveur des collégiens du Val d'Oise du Conseil départemental du Val d'Oise (01/09/2016 -31/07/2017) – retenu dans le cadre de la subvention globale accordée au GIP de Versailles

Ce projet, porté par le Conseil départemental du Val d'Oise, vise à contribuer, en complémentarité et en cohérence avec les actions menées par l'Education nationale, à prévenir le décrochage scolaire au collège.

Il propose à 750 élèves scolarisés dans des collèges publics du Val d'Oise en classe de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, repérés par les équipes éducatives comme « désinvestis » ou proche de la rupture avec l'école, de bénéficier d'un programme d'actions favorisant leur remobilisation :

- par un accompagnement personnalisé pour 100 élèves ;
- par la participation à des ateliers semi-collectifs de remobilisation pour renforcer son estime de soi et sa motivation pour s'engager dans un projet d'orientation, pour 600 élèves ;
- par la réalisation d'un ou plusieurs stages d'une à trois semaines dans une ou plusieurs entreprises du Val d'Oise en complément de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, pour 50 élèves.

L'objectif général de ces actions est de valoriser les compétences transversales des jeunes, de renforcer leur estime d'eux-mêmes et leur motivation, de découvrir des métiers et les conditions de l'apprentissage en entreprise afin qu'ils puissent choisir avec confiance la voie de formation et d'orientation la plus adaptée à leur personnalité et les amener à construire un projet post-collège.

Montant de l'aide (Intervention UE) : 84 492,47 €

### 3.2.2. Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 5 – OS 8

Programmation FSE		Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	985 096,10 €	985 096,10 €
	Coût total	3 535 139,20 €	3 535 139,20 €
Région (marchés)	Part FESI	21 132 823,50 €	21 132 823,50 €
	Coût total	42 265 646,98 €	42 265 646,98 €

Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	306 763,88 €	306 763,88 €
	Coût total	613 885,28 €	613 885,28 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>22 424 683,48 €</b>	<b>22 424 683,48 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>46 414 671,46 €</b>	<b>46 414 671,46 €</b>

En 2016, 20 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant de 22,7 M€. Parmi elles, 15 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 22,118 M€ : 3 nouvelles au titre des Pré demandes 2014,2 au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de la 2<sup>ème</sup> chance », 6 au titre de l'appel à projet « Formation pour les personnes placées sous-main de justice », 4 au titre des marchés de formation professionnelle du Conseil Régional d'Ile de France.

Les organismes intermédiaires ont programmés 4 actions pour un montant de 0,58 M€.

Au titre de cet objectif spécifique, la Région prévoit majoritairement le co-financement des marchés de formation professionnelle sur les parcours destinés aux faibles niveaux de qualification (niveau IV et V principalement). Les marchés co-financés en 2016 portaient sur le programme régional compétence 3 et 4 (PRC 3 et 4) ainsi que sur Cap Compétence. Des appels à projets de dotation réduite et ciblant des publics spécifiques viennent compléter la programmation de l'autorité de gestion sur cet axe.

### 3.3. IEJ en Seine-Saint-Denis (Axe 9)

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 9 – OS 15

Programmation FSE		Fonctionnement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	297 472,16 €	297 472,16 €
	Coût total	3 211 830,24 €	3 211 830,24 €
Région (marchés)	Part FESI	4 999 999,40 €	4 999 999,40 €
	Coût total	7 500 749,18 €	7 500 749,18 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	555 600,00 €	555 600,00 €
	Coût total	2 084 577,22 €	2 084 577,22 €

<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>5 853 071,56 €</b>	<b>5 853 071,56 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>12 797 156,64 €</b>	<b>12 797 156,64 €</b>

En 2015, 5 opérations avaient été programmées par l'autorité de gestion au titre de l'appel à projets IEJ. En 2016, 6 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 5,853 M€, dont 1 au titre de l'appel à projets IEJ, 1 au titre des marchés de formation professionnelle du Conseil régional et 4 par le Conseil départemental de la Seine Saint Denis dans le cadre de sa subvention globale. 1 opération programmée en 2015 a par ailleurs été déprogrammée (0,27 M€).

Cet axe du programme opérationnel régional vise à soutenir le repérage du public NEET<sup>5</sup> et la sécurisation des parcours d'insertion par la formation professionnelle pour ce public. Seul le département de la Seine-Saint-Denis est éligible à ce dispositif, ce qui justifie la mise en place d'une subvention globale pilotée par le Conseil Départemental 93.

**Exemple de projet :** Pôle de projet professionnel pour des jeunes de 16 à 25 ans de la Direction de la formation professionnelle en Seine-Saint-Denis (04/02/2016 – 31/08/2017) – marché public de la Région Ile-de-France

*Les Pôles de projet professionnel ont pour objectif de permettre aux jeunes de construire et/ou de confirmer un projet professionnel réaliste et réalisable. Il s'agit pour ce public de préparer l'accès à un parcours certifiant, dans le cadre des dispositifs régionaux de formation qualifiante ou par la voie de l'alternance (apprentissage/professionnalisation) ou d'accéder directement à l'emploi*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 4 999 999 €*

### 3.4. Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées (Axe 1)

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 1 – OS 1

<b>Programmation FEDER</b>		<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Outils d'ingénierie financière de l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	1 675 000,00 €	1 675 000,00 €
	Coût total	6 789 742,64 €	6 789 742,64 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>1 675 000,00 €</b>	<b>1 675 000,00 €</b>

5 Terme anglo-saxon désignant des personnes sans emploi et ne suivant pas de formation : « not in employment, education or training ».

	Coût total	6 789 742,64 €	6 789 742,64 €
--	------------	----------------	----------------

Les 3 premières opérations de cette thématique réservée aux Investissements territoriaux intégrés ont été programmées en 2016 pour 1,675 M€, dans le cadre de l'objectif spécifique 1 « renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires ».

Les fonds dédiés à cette thématique seront dédiés à des opérations visant à renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires des territoires ITI sélectionnés. Les projets soutenus s'inscrivent à chaque fois dans la stratégie territoriale validée lors de l'analyse des candidatures des territoires aux ITI. A compter de 2017, des actions de résorption de l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms pourront également être financées.

Pour 2016, les opérations retenues permettront un investissement sur le territoire francilien de 6,790 M€ soit un effet levier des fonds UE de 3,05 environ.

Les territoires concernés sont :

- Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont : Rénovation de la Cité des métiers pour la rendre plus accessible, plus attractive et mieux adaptée aux besoins du territoire ;
- Grand Paris Grand Est : Travaux d'aménagement de nouveaux locaux pour accueillir dans de bonnes conditions les salariés d'un chantier d'insertion et améliorer les conditions de travail des permanents d'une association intermédiaire à Clichy-sous-Bois ;
- Paris Terre d'Envol : Construction de l'équipement socio-culturel « Nelson Mandela » à Villepinte.

## 4. Les politiques en faveur de l'environnement et du développement rural

### 4.1. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone (Axe 8)

#### 4.1.1. Soutien à la production et la distribution d'énergies renouvelables

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 8 – OS 12

Programmation FEDER		Investissement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	1 059 221,57 €	1 059 221,57 €
	Coût total	2 188 443,13 €	2 188 443,13 €
Outils d'ingénierie financière de l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €

Organismes intermédiaires	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>1 059 221,57 €</b>	<b>1 059 221,57 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>2 188 443,13 €</b>	<b>2 188 443,13 €</b>

Les 3 premières opérations ont été programmées en 2016 sur cette thématique pour un montant UE de 1,06 M€. Elles l'ont été par l'autorité de gestion, au titre de l'appel à projets « Favoriser la production d'énergie provenant de sources renouvelables ». La mobilisation des fonds UE permettra l'investissement de 2,118 M€ en Ile-de-France.

Au titre de l'appel à projet « favoriser la production d'énergie provenant de sources renouvelables », la Région a choisi de soutenir les actions concernant la réalisation de projets pilotes ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible et visant soit l'installation de production de chaleur et/ou d'électricité à base d'énergies renouvelables ou de récupération (énergies de récupération, géothermie, biomasse énergie), soit la création ou l'extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par des sources d'énergies renouvelables et de récupération.

**Exemple de projet :** Mobilisation des énergies renouvelables dans le cadre de la reconstruction du collège de l'Arche Guédon à Torcy : géothermie et énergies de récupération du département de la Seine et Marne (01/01/2015 – 13/11/2015)

*Cette reconstruction s'inscrit dans le Plan Climat Energie Départemental et constitue le premier bâtiment à énergie positive conçu et réalisé par le Département de Seine-et-Marne. Construits en 1975 les bâtiments du collège ne correspondaient plus aux besoins actuels en termes de performances techniques et de fonctionnalité. Cette vétusté des locaux ne permettait plus au corps enseignant et aux élèves de s'épanouir dans leur environnement. La reconstruction du collège sur un autre site a été privilégiée à la simple réhabilitation avec des objectifs énergétiques ambitieux : l'opération fait l'objet d'une certification HQE. Cette reconstruction se veut exemplaire, tant au niveau des conditions de scolarité futures que de ses performances énergétiques et environnementales.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 303 151,07 €*

#### 4.1.2. Soutien à l'efficacité énergétique

Montants programmés en 2016 au titre du FEDER Axe 8 – OS 13 et 14

Programmation FEDER		Investissement	Total
AAP lancé par l'autorité de gestion (Région)	Part FESI	3 995 379,67 €	3 995 379,67 €
	Coût total	20 897 506,25 €	20 897 506,25 €
Outils d'ingénierie financière de	Part FESI	0,00 €	0,00 €

l'autorité de gestion (Région)			
	Coût total	0,00 €	0,00 €
Investissements Territoriaux Intégrés	Part FESI	2 929 654,91 €	2 929 654,91 €
	Coût total	8 398 980,74 €	8 398 980,74 €
Organismes intermédiaires	Part FESI	0,00 €	0,00 €
	Coût total	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>Part FESI</b>	<b>6 925 034,58 €</b>	<b>6 925 034,58 €</b>
	<b>Coût total</b>	<b>29 296 486,99 €</b>	<b>29 296 486,99 €</b>

Les 12 premières opérations ont été programmées en 2016 sur cette thématique pour un montant UE de 6,925 M€. Elles l'ont été par l'autorité de gestion, au titre des Investissements territoriaux intégrés (2) et de l'appel à projets « Réhabilitation durable » (10).

L'appel à projet lancé par l'autorité de gestion visait à sélectionner des projets de réhabilitation ayant un caractère exemplaire et reproductible soit ciblant des bâtiments publics, soit des logements sociaux. Pour chacun de ces projets, le caractère innovant était apprécié au regard de la performance énergétique atteinte, en articulation avec les critères de sélection de l'appel à projet conjoint ADEME-Région lancé sur le même thème.

Dans le cadre des ITI, les opérations ciblées ne doivent pas nécessairement avoir un caractère innovant ; elles relèvent de la lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers prioritaires.

**Exemple de projet :** Réhabilitation de la cité Truillot en géographie prioritaire de OPH 94 à Ivry-sur-Seine (28/12/2016 – 31/03/2018)- retenu dans le cadre de l'investissement territorial intégré Grand Orly Val de Bièvre.

*Cette opération de rénovation thermique vise à traiter les 269 logements de la cité Truillot, à Ivry-sur-Seine : isolation du bâtiment par l'extérieur, raccordement au réseau de chaleur de la ville, installation de panneaux solaires thermique. A l'issue des travaux, la baisse des déperditions énergétiques devrait être de 59% et les baisses de charges correspondantes de 35%.*

*Montant de l'aide (Intervention UE) : 2 287 217,50 €*

#### 4.1.3. Agro-environnement et soutien à l'agriculture biologique

Les **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAE-C – Mesure 10), qui représentent un enjeu important dans la stratégie du Plan de développement rural, ont été mises en œuvre dès l'année 2014.

En 2015 et 2016, deux nouveaux appels à projets ont permis de sélectionner 27 territoires de projets agro-environnementaux et climatiques portant sur des enjeux eau et biodiversité afin qu'ils bénéficient de la mobilisation du FEADER. Les agriculteurs lauréats ont souscrit à des contrats permettant d'améliorer la protection de l'environnement dans les exploitations.

La mesure de **soutien à l'agriculture biologique** (mesure 11) n'a pas été activée pendant la période de transition mais à partir de 2015.

Pour rappel, le calendrier de mise en œuvre de ces deux mesures surfaciques est lié au calendrier du 1<sup>er</sup> pilier de la Politique agricole commune.

En raison des délais de mise en œuvre du 1<sup>er</sup> pilier, l'instruction des campagnes 2015 et 2016 est toujours en cours dans les services instructeurs (services déconcentrés de l'État). Pour la campagne 2016 uniquement, le montant de FEADER prévisionnel programmé sur ces deux mesures s'élève à 2.9 M€.

Par ailleurs, le type d'opération permettant de financer de l'**animation des sites porteurs de projets agro-environnementaux** a été ouvert en 2016 et 4 projets ont été sélectionnés.

**Exemple de projet :** focus sur la mesure 11 « Agriculture biologique » :

*La mesure 11 du PDR permet d'accompagner les agriculteurs franciliens pour qu'ils adoptent les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou qu'ils parviennent à les maintenir. Elle permet notamment de diminuer le recours aux intrants et de maintenir le taux de matière organique des sols. En 2016, 106 agriculteurs franciliens ont pu être accompagnés dont 45 en Seine-et-Marne, 29 dans les Yvelines, 31 dans l'Essonne et 1 dans le Val-d'Oise*

*Montant total des aides (intervention UE) : 1 242 939 €*

## 4.2. Volet Natura 2000

Le type d'opération permettant d'accompagner l'**animation des sites Natura 2000** en Île-de-France est activé depuis 2014. Il a permis d'engager 600 000€ de FEADER.

En 2016, pour accompagner la dynamique engagée dans le cadre de l'animation, la Région a procédé à l'ouverture de la sous-mesure relative aux travaux en milieux non-agricoles et non-forestiers. 640 000€ de FEADER ont été programmés cette même année.

**Exemple de projet :** type d'opération 7.6.1 « Animation Natura 2000 » :

*L'Agence des espaces verts anime, pour le compte du Conseil régional, trois sites Natura 2000 en Île-de-France : Boucles-de-la-Marne (77), Bois-de-Vaires (77) et Boucles-de-Moisson (78). La subvention FEADER a permis de financer un agent dédié à temps plein, dont les missions sont les suivantes : actions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces, actions d'appui pour la mise en œuvre des mesures contractuelles (contrats Natura 2000, MAE-C...).*

*Montant de l'aide (intervention UE) : 16 399 €*

## 4.3. Dispositifs de soutien au secteur forestier

Les mesures à destination des exploitants forestiers connaissent une bonne dynamique en Île-de-France, et notamment celles relatives à la **mécanisation forestière** dont les objectifs financiers fixés dans le PDR ont déjà été atteints.

L'année 2016 a permis à la Région d'ouvrir la sous-mesure relative à la **desserte forestière** et l'engagement de trois dossiers en Seine-et-Marne.

Le soutien total du FEADER pour ces deux mesures s'élevait à 510.000€ de FEADER.

De plus, le soutien à la mise en place de systèmes agroforestiers, déjà actif en 2015, a été renouvelé en 2016.

**Exemple de projet :** type d'opération 8.6 « Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers » :

*L'entreprise Terrénergie, située en Seine-et-Marne dans la commune de Vulaines-les-Provins, est spécialisée dans l'exploitation forestière. Son activité principale est la fourniture et la distribution de combustibles pour les chaufferies automatiques bois. La subvention FEADER a permis de financer une pelle hydraulique équipée d'un sécateur permettant de conférer au tracteur forestier une plus grande force d'arrachage, une capacité de levage accrue et une coupe plus précise*

*Montant de l'aide (intervention UE) : 44 738 €*

#### **4.4. Coopération entre acteurs de l'agriculture, de la forêt et du développement rural**

La mesure 16 qui accompagne les projets de coopération entre acteurs de l'agriculture, de la forêt et du développement rural n'avait pas été activée en 2015, à l'exception du volet concernant les **Stratégies locales de développement en forêt**.

En 2016, le volet **Stratégies locales de développement en dehors de la filière bois** a été ouvert et un appel à projets lancé par la Région. 5 stratégies de territoires ont été retenues et vont être accompagnées à hauteur d'un montant total de 175 000€ de FEADER.

Fin 2016, une révision de forme du Plan de développement rural (PDR) a été soumise et approuvée par la Commission européenne. Il s'agissait de mettre le PDR en conformité avec le Cadre national sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAE-C) en y ajoutant un montant présent dans l'arrêté régional de mise en œuvre mais ne figurant pas dans le PDR.

Début 2017, une première révision du PDR a eu lieu. Elle découle d'une modification du Cadre national sur l'installation et permet de revaloriser les installations avec un effort d'investissement important.

**Exemple de projet :** type d'opération 16.7 « Acquisition de compétences, animation pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement » :

*L'association Plaine d'avenir 78 située sur 6 communes des Yvelines, décide en 2016 de mettre en place une démarche de co-construction d'un projet pour le territoire de la Plaine de Montesson et des environs en vue de sa préservation et de sa valorisation. Ce projet a pour vocation de susciter une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets et l'aménagement du territoire de la boucle de la Seine, en étant force de proposition pour des actions concrètes : revalorisation des friches, accompagnement de porteurs de projet pour développer les activités agricoles et agritouristiques, aménagement des franges, événementiels*

*et projet de ferme ouverte pour créer du lien avec les habitants...*

*Montant total des aides (intervention UE) : 34 216 €*

## **5. Partenariats, politique d'influence et promotion de l'Europe en Ile-de-France**

### **5.1. Repositionner la Région comme coordinateur des opportunités de financement communautaire**

Les programmes d'action communautaire et les autres financements hors FESI sont peu sollicités en Ile-de-France en raison d'une méconnaissance des opportunités de financement et d'un manque de coordination entre les calendriers d'action régional et européen.

Forte de sa situation, de son potentiel et de son vivier d'excellence, l'Ile-de-France dispose pourtant d'atouts structurants dans le cadre de la compétition que se livrent les régions pour l'obtention de crédits communautaires. Sur certains dispositifs, l'Ile-de-France est en bonne place dans la mobilisation des crédits (1<sup>ère</sup> Région française pour la mobilisation du plan Juncker pour les PME) mais reste éloignée de son potentiel au regard du poids de son tissu économique.

La captation insuffisante des crédits européens hors FESI par le territoire francilien tient en premier lieu à une simple méconnaissance, par les porteurs de projets, des possibilités de financement offertes. L'éclatement de l'information, la technicité de certains appels à projets, des dates de publication aléatoires, la délicate appréciation des niveaux d'exigence et l'intériorisation, par les acteurs, de la complexité intrinsèque des règles de gestion communautaires constituent autant d'éléments qui poussent les porteurs de projets à chercher, prioritairement, des sources de financement nationales et régionales au détriment des sources de financement européennes.

L'exécutif a donc décidé, à travers le rapport cadre « Une nouvelle stratégie européenne pour la 1<sup>ère</sup> Région d'Europe » (CR 129-16) de mettre en place les moyens d'un décodage systématique de l'information européenne, d'un accompagnement et d'une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs franciliens afin de repositionner la Région en qualité de relais et de coordinateur de ces opportunités de financement.

La Région a ainsi renforcé ses moyens humains pour accroître la captation des crédits européens hors FESI en créant un nouveau service dédié au « développement de projets ». Ce service, composé à termes de 5 chargé(e)s de mission et de deux gestionnaires, a débuté son activité fin 2016. Le premier recrutement a eu lieu en décembre et il sera au complet en septembre 2017. Les agents accompagnent d'ores et déjà les acteurs franciliens, porteurs externes et services de la Région, dans le développement de leurs projets pour l'obtention de crédits communautaires.

### **5.2. Affirmer la position de la Région sur la scène européenne**

La Région contribue par ailleurs au renforcement de l'attractivité et du rayonnement européen de l'Ile-de-France. Cet objectif s'appuie sur la mise en œuvre de nouveaux partenariats avec des métropoles européennes, notamment dans les domaines d'intervention où l'excellence francilienne est reconnue (enseignement supérieur, recherche et innovation, transport, culture...etc).

La réaffirmation de la position de la Région sur la scène européenne passe par la rénovation de l'outil de représentation et d'influence Ile-de-France Europe (IDFE) que la Région cofinance avec cinq Départements franciliens (Essonne, Hauts de Seine, Yvelines, Val de Marne et Val d'Oise). Cette structure présente le double intérêt de structurer un dialogue avec les départements et de permettre, grâce aux contributions financières de ses membres, le recours à un nombre de chargés de mission plus important et donc une plus grande force de frappe. La présence historique d'IDFE à Bruxelles lui confère une réelle visibilité et une reconnaissance des acteurs institutionnels et des autres régions européennes.

A l'instar de représentations telles que celle du Grand Londres, dont les compétences sont relativement proches de celles de l'Ile-de-France et qui dispose à Bruxelles d'une équipe de quatre chargés de mission, IDFE s'est recentrée sur ce qui doit être son cœur de métier, à savoir :

- La recherche de nouveaux financements européens et l'accompagnement des porteurs de projets en articulation avec l'action du service de développement de projets (cf. supra),
- La promotion des intérêts de la Région auprès des institutions européennes sur des thématiques en lien direct avec les prérogatives premières de la Région (développement économique, formation, transports, environnement, innovation, logement,...).

La Région a donc renouvelé en 2016 son soutien à hauteur de 253 799 € à IDFE, tout en recherchant de nouveaux financements pour son fonctionnement, et a renouvelé sa convention d'objectif et de moyens pour traduire dans les textes les nouvelles orientations du rapport cadre CR 129-16.

### **5.3. Développer des accords de coopération avec de grandes Régions européennes**

L'engagement européen de la Région s'est également concrétisé par le rapprochement avec des autorités locales majeures en Europe. Ainsi, un accord de partenariat a été signé dès le 18 octobre 2016 avec la Généralité de Catalogne, avec pour objectif de développer les coopérations dans les domaines de l'innovation biomédicale, de la formation professionnelle (avec un appui à la mobilité des étudiants), de la gestion des déchets, de l'industrie des jeux vidéo et des transferts de technologies entre acteurs économiques locaux.

Ce partenariat institutionnel a permis l'impulsion de coopérations techniques entre opérateurs franciliens et catalans. Dès juillet 2016, le Pôle de compétitivité Medicen a signé un accord de coopération avec Biocat. En juin 2017, Systematic et Capital Games se sont à leur tour engagés dans un partenariat avec, respectivement, les clusters catalans PROA et Eurecat. Des projets partagés, des participations communes à des salons et manifestations, la recherche conjointe de fonds européens et des initiatives nouvelles, tout particulièrement dans le secteur de la high-tech, de la cyber-sécurité et de la robotique nourriront ainsi ce partenariat et contribueront au développement des territoires.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**